



Communiqué de presse

16 février 2022

## Règles du service public : l'AEFE de plus en plus éloignée

L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi relative à la gouvernance de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et à la création des instituts régionaux de formation à l'étranger (IRF), initiée par la sénatrice Samantha Cazebonne.

Pour le Sgen-CFDT, ce texte comprend des points allant à l'encontre de la garantie des missions de service public assignées au réseau des établissements scolaires homologués par le ministère de l'Éducation nationale à l'étranger

Il réduit tout d'abord au sein **du conseil d'administration de l'AEFE la proportion de représentants des personnels.**

Ensuite, les **instituts régionaux de formation**, dont la vocation première devrait être de garantir une formation continue de qualité, à l'intention des personnels de l'enseignement français à l'étranger et des établissements étrangers partenaires, se voient ajouter la formation de personnes sans lien contractuel avec ces établissements. Pour la CFDT, ces instituts ne doivent pas se substituer aux cursus existants de formation initiale aux métiers de l'éducation, dans le pays ou en France.

**Enfin, il est indispensable de garantir dans les établissements un nombre suffisant de professionnels détachés**, garantie du respect des règles et des objectifs de l'École à la française dans le contexte du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger fixé en 2019.

Pour la CFDT, il ne servirait à rien d'augmenter les effectifs d'élèves si c'était au prix du sacrifice des spécificités au cœur de l'École française.

- **Information : Sgen-CFDT de l'étranger, 01 56 41 51 20, [etranger@sgen.cfdt.fr](mailto:etranger@sgen.cfdt.fr)**